

« décidé que de tels catholiques ne trouveront pas place parmi nous. Nous voulons des catholiques pratiquants ; des catholiques fidèles à leurs devoirs ; fidèles à l'Eglise. En ceci nous assurons le premier principe sur lequel la Société doit reposer. Nous disons que la C. M. B. A. a une religion fixe et définie, qu'elle vénère l'ordre comme une bienfaitante nécessité et qu'elle regarde comme un crime toute action dont le résultat est préjudiciable à l'unité d'une nation ou d'un peuple. Cette association ne peut servir à un but politique ni à aucune autre fin que celles énoncées dans sa constitution. La charité mutuelle est aussi une de nos règles ; cette charité ne veut pas seulement le bien temporel de nos membres, mais aussi leur bien spirituel.

« Nos membres essaient d'être de bons citoyens, nous les aidons de nos conseils, nous les soutenons par nos exemples. Nous ne resterons pas non plus sourds à la voix de l'indigent.

« Nous espérons que, comme un grain de sénevé, notre société grandira rapidement et prospérera à un tel point que d'une extrémité à l'autre de ce continent, ses branches couvriront de leur ombrage tous les hommes de bonne volonté désireux de jouir de la paix qui fut annoncée par les anges aux bergers de Bethléem. »

JUSTIN.

(à suivre)

CIRCULAIRE AU CLERGE

Archevêché de Québec,
20 novembre 1890.

I. Ecole d'agriculture au Lac St-Jean.

II. "Almanach du Purgatoire," condamné.

Monsieur,

Nous avons souvent occasion de déplorer l'émigration croissante de nos Canadiens de la campagne vers les Etats-Unis.

Voici que se présente une excellente moyen de retenir dans notre province un bon nombre de jeunes gens, en leur faisant enseigner les moyens de cultiver avec plus de profit.

Les Trappistes, qui ont prouvé leur habileté comme cultivateurs, non-seulement en Europe, mais aussi près de Montréal et à Antigonish, dans la Nouvelle-Ecosse, vont s'établir dans la région du Lac St-Jean. Le gouvernement provincial accorde cinq mille arpents de bonne terres sur les bords de la rivière Mistassini, à quelques lieues du Lac St-Jean. Les Trappistes ne garderont que ce qu'il leur faut pour leur école d'agriculture et établiront plus tard dans leur voisinage les jeunes gens qui, après

accomplissent à la lettre cette recommandation que St-Paul faisait aux Chrétiens de son temps : *Orantes omni tempore in spiritu ; orate in spiritu in tout temps*, (Eph. VI, 18.)

Et nous devons avoir la confiance que Dieu accomplira la promesse qu'il a faite : *Si deus d'entre vous, mes disciples, demandent quelque chose, elle leur sera accordée par mon père qui est dans les cieus : Si duo ex vobis consenserint super terram de omnino quacunque petierint, fiet illis a Patre meo qui in caelo est*, (Mat. XVIII, 19). Les prières de ces serviteurs de Dieu ne peuvent manquer d'être exaucées et d'attirer sur leurs bienfaiteurs d'abondantes bénédictions spirituelles et temporelles.

II

Malgré la défense déjà faite à Montréal le 8 mars dernier et celle faite ici le 27 mars et le 31 mai, on a encore publié à Montréal et répandu dans l'archidiocèse de Québec un *Almanach du Purgatoire pour 1891*. Toutes les indulgences jadis accordées à l'œuvre des âmes du Purgatoire et de la conversion des infidèles, ont été retirées par le St-Siège dans le monde entier.

Je renouvelle la défense d'envoyer des honoraires de messes hors de l'archidiocèse. Il faut les remettre entre les mains du curé, qui doit les envoyer à Mgr Marois, par où elles sont transmises à la Propagande qui les distribue aux Missionnaires. Veuillez en avvertir les fidèles.

Agréer, Monsieur, l'assurance de mon dévouement.

E.-A. CARD, TASCHEREAU,
Arch. de Québec.

EN SUISSE

(La Voix de l'ouvrier, Bruxelles)

La population est de 2,938,354 habitants, d'après le recensement.

La population agricole comprend les éléments suivants :

Agriculteurs vivant de leur travail, 557,739.

Propriétaires de fermes, 28,032.

Vain des des agriculteurs, 582,096.

La population industrielle, répartie entre les différentes branches d'industrie : industrie alimentaire, industrie des vêtements, industrie du bâtiment, imprimeries et papiers, industries textiles, broderie, produits chimiques, machines, comprend :

Travailleurs industriels, 550,821.

Domesticité, 16,876.

Familles industrielles, 190,189.

De ces chiffres il ressort déjà clairement que les occupations agricoles sont plus favorables que les occupations industrielles au développement de la population.

Le régime corporatif en avait, comme de bien d'autres, trouvé la solution par le seul jeu de ses institutions.

Voici par exemple les jardiniers de Paris. Leurs statuts renouvelés en 1576, 16 décembre stipulent

Art. 16. - Nul jardinier ne soit si hardy sous peine de quarante sols parisis d'amende de faire besogne au-dessous de vingt sols.

Art. 17. - Nul ne soit si osé, ni hardy de donner besogne au-dessous de vingt sols.

Ainsi les membres de la corporation ne doivent pas plus se faire entre eux concurrence de tarification que de clientèle.

Interdiction de demander au delà d'un certain prix admis par la corporation.

Défense également d'accepter en deçà d'une certaine somme fixée par la corporation.

C'est là une double stipulation vraiment protectrice du travailleur.

UNE CONCURRENCE JUSTEMENT SUPPRIMEE

A Berlin et dans beaucoup d'autres garnisons prussiennes, les chefs de corps autorisaient jusqu'ici les troupiers à prêter main forte aux habitants qui avaient à opérer des déménagements. Les troupiers s'acquittaient avec grand plaisir de cette besogne extraordinaire, qui leur rapportait un supplément de solde fort apprécié. La coutume était devenue presque générale en Prusse, et on s'y conformait surtout aux termes du 1er avril et du 1er octobre. L'empereur vient de déclarer qu'il la désapprouvait par la raison qu'en faisant gagner un peu d'argent aux militaires, elle privait d'un gain peut-être nécessaire un certain nombre d'ouvriers. La coutume a donc été supprimée cette année le 1er octobre.

NOTES DIVERSES

Tous les membres des deux chambres de la législature viennent de recevoir des invitations qui leur feront passer une journée bien remplie, dimanche.

Dans la matinée, ils assisteront en corps à une messe à la Basilique au commencement de laquelle M. l'abbé Rouleau, principal de l'Ecole Normale, donnera le sermon, dont le sujet sera la fondation de l'établissement des Trappistes au lac St-Jean. Il y aura quête pendant la messe.

Immédiatement après, ils prendront un train spécial qui les conduira à Montréal à 3 heures de l'après-midi, afin de leur permettre de visiter la ferme modèle de l'honorable Louis Beaubien, puis les ramènera à Québec dans la soirée.

La demande d'incorporation que l'Association des architectes de cette province adresse à la Législature, nous paraît tout à fait juste, dit l'Electeur

L'architecture est un art qui mérite d'avoir sa place à part aux côtés des professions libérales, et de s'organiser civilement comme elles. C'est par l'architecture d'un pays qu'on juge de l'état de civilisation du peuple qui l'habite. Il importe donc que l'architecte offre toutes les garanties possibles de compétence, ce qui ne peut se faire autrement que par la constitution civile.

Le bill qui est en ce moment devant la Chambre est calqué sur celui qu'a passé la législature d'Ontario à la dernière session. L'exemple est excellent et doit être suivi.

REVUES ET LIVRES

"THE CANADIAN SHOE AND LEATHER JOURNAL." — EXCELLENTE, c'est bien là le qualificatif qu'il convient de donner à cette revue publiée, mensuellement, en langue anglaise, à Toronto. Comme son nom l'indique, elle traite particulièrement des matières qui intéressent les manufacturiers de chaussures et tous les hommes d'affaires engagés dans la fabrication et le commerce des cuirs. Cette revue, à ce qu'il nous semble, se tient strictement dans les limites de son programme dont elle exécute les diverses parties avec une intelligence parfaite et une science incontestable. Franchement, la classe de gens auxquels elle s'adresse ne sauraient trouver rien de plus utile, rien de mieux approprié que le *Canadian Shoe and Leather Journal* dont la rédaction sait unir des théories acceptables à ce qui est du domaine d'une pratique sagement raisonnée.

A tous les titres, le numéro de novembre est un bijou qui porte fièrement mais avec un goût exquis les parures les plus artistiques. Par la richesse de coloris, par la création du dessin, par toutes les séductions qu'elles offrent, les gravures méritent une mention d'honneur du premier degré. Nous citerons celles de la couverture, où les couleurs les plus gentiment variées composent un ensemble qui fascine le regard. A l'intérieur, les *Châtes de Niagara*, les *Bâtisses du Parlement* à Ottawa, les cités de *Québec*, *Kingston*, *Toronto*, *Hamilton* et *Halifax*, l'*Ange Gardien*, la *Méditation*, etc., sont autant de sujets dont l'exécution signale les progrès gigantesques de l'art. L'art ! Il est partout dans ce numéro jusque dans les pages d'annonces où s'étalent les souliers les plus mignons, les bottines les plus élégantes, les marques de commerce du plus heureux choix, à côté des machines nouvelles.